

## **Concert « Anciens et modernes » Istanbul – 4 mai 2012**

### **Anciens et Modernes» : querelles en musique au temps de Jean-Jacques Rousseau Notes sur le programme par Chimène Seymen**

L'histoire de la musique nous montre combien la pensée musicale, avec ses querelles, dialogues ou études comparatives, est une source intellectuelle indispensable pour l'enrichissement de l'univers de la musique occidentale. La Querelle des Bouffons, relancée en 1753 par la virulente *Lettre sur la musique française* de Jean-Jacques Rousseau, n'est pas sans rappeler la querelle entre Vincenzo Galilei et Zarlino, traduite dans le *Dialogue de la musique antique et de la musique moderne* (Florence, 1581). Quand les intellectuels de la Renaissance, réunis dans les Académies, comme La *Camerata Bardi* à Florence, cherchent une nouvelle musique inspirée de la théorie de la musique de la Grèce antique, ils s'interrogent, comme Rousseau, sur les relations entre les accents de la langue et les rythmes de la musique, et par conséquent, sur l'intelligibilité du texte mis en musique. Ces recherches, à l'aube du 17<sup>ème</sup> siècle, vont faire naître un nouveau style de récit chanté, qui, à son tour, va évoluer vers un nouveau genre, l'opéra baroque en Italie, la Tragédie Lyrique en France. La polarisation des deux styles italien et français, malgré leurs influences réciproques, sera au centre de la querelle des “goûts” en musique au temps de Rousseau. D'un certain point de vue, les querelles nées au début du 17<sup>ème</sup> siècle de la nécessité de trouver un style de musique à une seule voix capable d'exprimer toutes les *passions* de l'homme - en opposition à une musique contrapuntique et polyphonique qui masque l'intelligibilité du texte -, aboutiront au 18<sup>ème</sup> siècle aux querelles sur les *goûts* des Nations.

C'est dans ce contexte que Charles Fonton intitule son ouvrage *Essay sur la musique orientale comparée à la musique européenne... où l'on tâche de donner une idée générale de la Musique des peuples de l'Orient, de leur goût particulier, de leur règles dans le chant, et la combinaison des tons, avec une notion abrégée de leurs principaux instrumens* (Constantinople, 1751).

Cet essai marque aussi le début d'un nouveau regard porté sur l'Orient. Depuis la Renaissance, la recherche d'un nouveau style musique, à partir de la théorie de la musique antique, tourne le regard des intellectuels vers l'Orient. Les contacts commerciaux et diplomatiques, témoignages écrits, commerce des instruments de musique et transcriptions rapportés par les voyageurs depuis le 16<sup>ème</sup> siècle, répondent à une curiosité réciproque entre les cours européennes et l'Empire ottoman. Au 17<sup>ème</sup> siècle, les musiques populaires des villes portuaires et les divertissements de cour portent les traces de ces contacts.

Quand Colbert décide de former des “jeunes de langues” en 1669, cela part de la nécessité d'avoir des “spécialistes” de l'orient ottoman, devenu désormais un partenaire économique et politique de premier plan. Les études faites par Charles Fonton, jeune de langue à Istanbul, répondent à la demande plus spécifique de connaître le “goût” et les principes de la musique de l'orient méditerranéen. Il transcrit notamment pendant sa mission dans la région égéenne, des “dances grecques”, danses populaires anciennes des peuples de l'Anatolie. Déjà, en 1697, André Campra fera apparaître les “goûts” des différentes nations, dont ceux du Sultan ottoman, dans son opéra ballet *Europe Galante*, destiné aux divertissements de la Cour de France. Les ressemblances rythmiques entre les pièces de danses de cet opéra ballet et les “dances grecques” transcrites par Charles Fonton,

témoignent des échanges musicaux antérieurs autour de la méditerranée.

Avec une nouvelle approche scientifique, Fonton, comme Rousseau à la même époque dans son *Dictionnaire de musique*, reconnaît que la transcription des musiques de tradition orale en notation européenne ne permet pas de traduire le savoir des musiciens et les subtilités de l'interprétation. Devant cette difficulté à traduire ce savoir-faire musical de tradition orale au seul moyen de la notation musicale, ces musiques “extra-européennes” feront l'objet tout au long du 18ème siècle d'études ethnologiques, et leurs instruments deviendront des objets convoités par les collectionneurs.